

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'Article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ; l'établissement de rééducation Touggourt Informe l'ensemble des soumissionnaire ayant répondu à l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacité minimales n° 01/2025 portant fourniture de denrée alimentaire au profit de l'établissement de rééducation Touggourt (Lot n°02 : Lait et Dérivés Lot n°03 : Fruits et Légumes fraîches et Lot n°09 : gâteaux traditionnels qu'à l'issue de l'évaluation des offres ,le marché est attribué provisoirement aux entreprises suivante comme suit :

L'analyse des offres conformément aux critères de choix prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants.

ENTREPRISE	LOT	Montant Maximum En TTC	Les conditions de qualification	Observation
SASSI MELOUD Nif -164053800225140	Lot n°:02	8 243 563, 08 DA	qualifie	Moins disant
BENBRAHIM BILAL Nif -198805010786421	Lot n°:03	12 317 971 ,00 DA	qualifie	Moins disant
EURL Z.A.M.B DISTRIBUTION Nif -001930012596546	Lot n°:09	803 726 ,00 DA	qualifie	Offer unique

Les Soumissionnaires désirant connaître des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher aux services de l'économat de l'établissement de rééducation TOUGGOURT Au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la première publication de cet avis.

Conformément aux dispositions de l'Article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de Touggourt,dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première publication du présent avis dans la presse nationale.